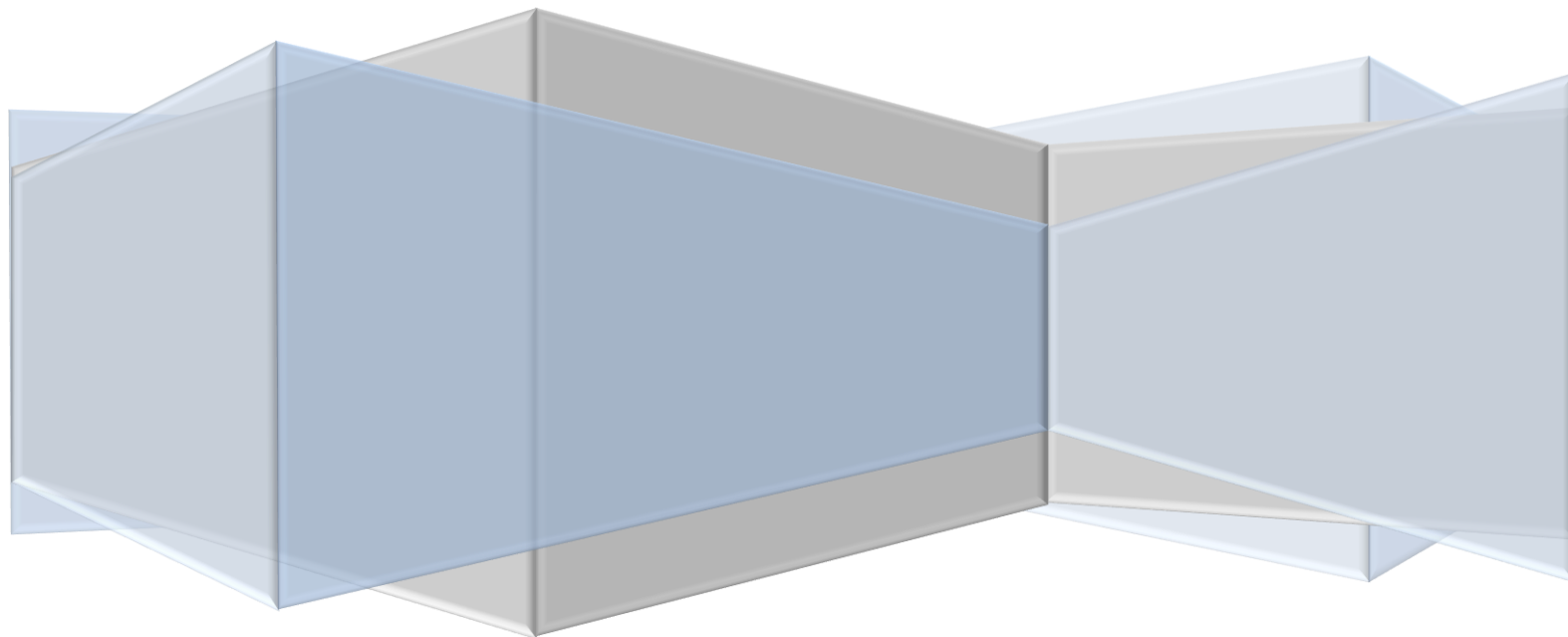




**NOTE BREVE ET  
SYNTHETIQUE DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF 2023  
ET DU BUDGET  
PRIMITIF 2024**



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET DU BUDGET PRIMITIF 2024

---

Sommaire :

---

- I. Le cadre général du budget
  - II. Présentation du syndicat
  - III. Le compte administratif 2023- budget principal
  - IV. Le compte administratif 2023- budget annexe transit
  - V. Le compte administratif 2023- budget annexe panneaux photovoltaïques
  - VI. Le budget primitif 2024 – budget principal
  - VII. Le budget primitif 2024 – budget annexe transit
  - VIII. Le budget primitif 2024 – budget annexe panneaux photovoltaïques
  - IX. Le budget primitif 2024 – budget annexe redevance incitative
- 

## **I. Le cadre général du budget**

---

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet du SICOVAD.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, sincérité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 2 avril 2024 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II. Présentation du syndicat

---

Depuis l'extension de son périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SICOVAD est composé de 3 EPCI adhérents :

- la Communauté d'Agglomération d'Epinal,
- la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales
- la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges.
- 

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la communauté de communes de Rambervillers a adhéré au SICOVAD. De ce fait, le SICOVAD est désormais composé de 144 communes pour 167 167 habitants.

L'effectif se monte à 181 agents en 2024, dont 33 femmes et 148 hommes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le SICOVAD compte quatre budgets. Un budget principal et trois budgets annexes.

Le Budget Principal regroupe l'ensemble des activités que le SICOVAD exerce au profit des habitants des communes membres et relevant de la TEOM.

Ce sont principalement les frais généraux, de collecte, de communication, de fonctionnement des déchèteries et de la plateforme de compostage, des prestations d'EVODIA, en matière de frais de gestion (coût/habitant), de transitage, de transport et de traitement des déchets ménagers. Les frais globaux de traitement représentent 37 % des charges réelles de fonctionnement.

Ce budget est financé par la TEOM, par les soutiens versés par les éco-organismes et par la redevance spéciale payée par les principaux producteurs de déchets non ménages, administrations, établissements scolaires, activités industrielles et commerciales ainsi que par la vente des produits issus des collectes, de la plateforme de compostage, des matériaux et matières ainsi que des prestations de service.

## III. Le compte administratif 2023-budget principal

---

### ***a) Section de fonctionnement***

---

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du syndicat.

## Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	DEPENSES	CA 2023
011	Charges à caractère général	10 404 932,97 €
012	Charges de personnel	7 282 171,20 €
65	Autres charges de gestion courante	708 506,88 €
66	Charges financières	8 803,69 €
67	Charges exceptionnelles	490,00 €
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>18 404 904,74 €</b>
042	Opérations d'ordre	2 753 755,18 €
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 753 755,18 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>21 158 659,92 €</b>

S'élevant à **18 404 904,74 €**, les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à **96,11 %**. Il est à noter qu'elles ont été supérieures de 4,3 % aux dépenses de 2022, soit **+756 537,27 €**.

Cette hausse est principalement due à l'évolution du coût de traitement des différentes filières, à une augmentation importante des principales prestations d'entretien et de réparation, à l'augmentation du prix des matières liée à l'inflation, ainsi qu'à l'évolution des dépenses de personnel.

Les charges à caractère général sont composées notamment :

- Traitement des déchets
- Carburant
- Télécommunication
- Matières et fournitures
- Vêtement de travail
- Assurances statutaire, mobilière, véhicules et immobilières
- Entretien et réparations matériel roulant, biens mobiliers et immobiliers.
- Fournitures d'entretien

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des salaires du personnel (40%), des frais de traitement des déchets ménagers collectés (37%), de l'entretien/maintenance/assurance/réparations de nos bâtiments et de notre parc poids lourds, de la consommation de carburant, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des frais de communication, de la cotisation versée au syndicat de traitement, des subventions versées aux habitants au titre de gestes de prévention, des indemnités des élus et des intérêts des emprunts à payer.

Les postes ayant le plus évolués depuis 2022 :

- Maintenance et garantie des véhicules (+87,3%),
- Energie et électricité (+67,1%)
- Charges du tri (+29,7%) suite à une hausse de tarif, au refus de tri et au non rattachement des charges du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.
- Entretien et réparations sur matériel roulant (+29,6%)
- Charges de personnel (+6 %)

## Les recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellés	Titres émis 2023
013	Atténuations de charges	65 632,89 €
70	Ventes de produits fabriqués	2 992 478,15 €
73	Impôts et taxes	15 053 458,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 772 251,17 €
75	Autres produits de gestion courante	10 966,57 €
77	Produits exceptionnels	433 781,49 €
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>21 328 568,27 €</b>
042	Opérations d'ordre	488 858,67 €
	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>488 858,67 €</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 817 426,94 €</b>

Se montant à **21 328 568,27 €**, les recettes réelles sont supérieures aux prévisions primitives de + 500 K€ (+2,35 %). Et une évolution significative de **+1 390 811 €** par rapport à 2022 (+6,97 %). Cet écart étant lié essentiellement aux prix de reprise des matériaux issus du tri des emballages et de la ferraille collectée en déchèteries, ainsi que des soutiens CITEO qui ont sensiblement évolués en 2023.

Les ventes de produits et matières sont composées :

- Redevance Spéciale
- Locations et prestations
- Reprise matières issues du tri par l'éco organisme CITEO
- Vente de la ferraille
- Vente de composteurs
- Ventes de produits issus de la plateforme de compostage

Les dotations, soutiens et participations contiennent :

- Soutiens du tri
- Soutiens des filières Ecomobilier, D3E (déchets d'équipement électriques et électroniques) et Eco DDS
- Soutien ECOFOLIO (papier)

La fiscalité, principale ressource du SICOVAD, est directement reçue par les 3 communautés adhérentes. Cette ressource est le produit des bases fiscales par les taux votés par la structure.

Les taux se décomposent en 3 zones :

- zone 1 à 9,15 %,
- zone 2 à 9,33 %,
- zone 3 à 10,62 %

Le produit prévisionnel moyen rapporté à l'habitant 2023 s'élèverait ainsi à 97,67 €/habitant

## **b) Section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la structure à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (constructions, réseaux...).
- en recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes réelles type subventions et fonds de compensation de la TVA, les recettes d'ordre (amortissements) et les résultats antérieurs

Les dépenses d'investissement

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits employés	RAR
20	Immobilisations incorporelles	380 941,80 €	105 323,36 €	60 925,99 €
204	Subventions d'équipement versées	59 960,70 €		
21	Immobilisations corporelles	3 579 146,11 €	1 841 473,64 €	647 516,51 €
23	Immobilisations en cours	4 677 034,72 €	54 164,11 €	102 477,06 €
27	Autres immobilisations	450 100,00 €	450 100,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	150 297,00 €	149 128,90 €	
020	Dépenses imprévues	50 000,00 €		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>9 347 480,33 €</b>	<b>2 600 190,01 €</b>	<b>810 919,56 €</b>
040	Opérations d'ordre	135 946,14 €	488 858,67 €	
	<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>135 946,14 €</b>	<b>488 858,67 €</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 483 426,47 €</b>	<b>3 089 048,68 €</b>	<b>810 919,56 €</b>

Les principaux investissements 2023 sont les suivants :

- Achat de poids lourds 962 k€
- Installations et outillages techniques, notamment un compacteur sur berce, relamping et projecteurs extérieurs led, portails, et matériels divers 314 k€
- Achat de matériel et outillage de voirie : tels bacs (217 k€), colonnes en acier pour la collecte du verre, une échelle à crinoline et des panneaux et équipements pour la communication 237 k€
- Acquisition du bâtiment 2/4 rue de la Voivre 199 k€
- Assistance et mise en place plan de sécurisation cybersécurité 56 k€

## Les recettes d'investissement

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts (BP+DM)	Titres émis
10	Dotations, fonds divers et réserves	510 213,50 €	486 265,21 €
13	Subventions	54 128,00 €	50 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	18 004,00 €	18 004,00 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	405 000,00 €	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>987 345,50 €</b>	<b>554 269,21 €</b>
021	Virement de la section d'exploitation	5 623 435,61 €	
040	Opérations d'ordre	1 982 239,00 €	2 753 755,18 €
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>7 605 674,61 €</b>	<b>2 753 755,18 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 593 020,11 €</b>	<b>3 713 024,39 €</b>
R001	Solde d'exécution N-1	<b>890 406,36 €</b>	

Composée de Fonds de compensation de la TVA, de subventions, du remboursement de l'avance du budget annexe « panneaux photovoltaïques » ainsi que des amortissements (74%), elles financent une partie d'investissement ainsi que l'épargne de la section de fonctionnement.

## IV. Le compte administratif 2023-budget annexe transit

Le Budget Annexe transit regroupe l'ensemble des activités assurées par le SICOVAD pour le compte de tiers, collectivités, entreprises et notamment :

- la gestion du transit
- la réception de déchets des collectivités et professionnels au transit d'Epinal
- la gestion de l'ISDI

### a) Section de fonctionnement

#### Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	DEPENSES	CA 2023
011	Charges à caractère général	120 045,96 €
012	Charges de personnel	136 847,89 €
65	Autres charges de gestion courante	1,12 €
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>256 894,97 €</b>
042	Opérations d'ordre	26 554,11 €
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>26 554,11 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>283 449,08 €</b>

Se montant à 256 894,97 €, les dépenses réelles ont été exécutées à hauteur de **64 %**. De plus, elles sont inférieures de **76 135 €** aux réalisations 2022.

Composées de charges de traitements des déchets banals d'entreprises (29,63 % des charges réelles), de carburant, d'assurances, de télécommunications, d'entretiens et de réparations du matériel mobilier, roulant et immobilier ainsi que des dépenses de personnel.

Le personnel représente 53,27 % des dépenses réelles de fonctionnement.

## Les recettes de fonctionnement

Chapitres	RECETTES	CA 2023
70	Vente de produits et prestations de services	442 122,98 €
75	Autres produits de gestion courante	2,20 €
76	Produits financiers	1,00 €
77	Produits exceptionnels	1 937,91 €
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>444 064,09 €</b>
042	Amortissements	11 787,73 €
<b>RECETTES D'ORDRE</b>		<b>11 787,73 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>455 851,82 €</b>

Les recettes réelles s'élèvent à 444 064,09 € et ont été inférieures aux réalisations 2022 de **56 744 €** (- 11%).

Composées de recettes de l'utilisation des transit compétence d'EVODIA et de la rémunération des apports des professionnels.

## b) Section d'investissement

### Les dépenses d'investissement

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits employés	RAR
20	Immobilisations incorporelles	3 200,00 €	1 250,00 €	
21	Immobilisations corporelles	20 940,00 €		
23	Immobilisations en cours	936 923,93 €	21 565,60 €	4 007,48 €
020	Dépenses imprévues	10 000,00 €		
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>971 063,93 €</b>	<b>22 815,60 €</b>	<b>4 007,48 €</b>
040	Opérations d'ordre	11 788,00 €	11 787,73 €	
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>11 788,00 €</b>	<b>11 787,73 €</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>982 851,93 €</b>	<b>34 603,33 €</b>	<b>4 007,48 €</b>

Les dépenses d'investissement sont composées essentiellement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'études relatives aux travaux de Razimont (Partie BA)



## Les recettes d'investissement

Chapitres	RECETTES	Crédits ouverts (BP+DM)	Titres émis
10	Autres réserves	476 900,43 €	476 900,43 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>476 900,43 €</b>	<b>476 900,43 €</b>
<b>021 Virement de la section d'exploitation</b>		520 737,24 €	
040	Amortissements des immobilisations	26 590,00 €	26 554,11 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>547 327,24 €</b>	<b>26 554,11 €</b>
<b>TOTAL CUMULE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 024 227,67 €</b>	<b>503 454,54 €</b>

Les dépenses d'investissement sont financées par l'épargne, le résultat antérieur ainsi que par les amortissements.

## V. Le compte administratif 2023-budget annexe panneaux photovoltaïques

Le Budget Annexe Panneaux photovoltaïques regroupe l'activité de production d'électricité assurée par le SICOVAD notamment :

- la revente liée à l'installation de la centrale photovoltaïque située au siège social
- l'autoconsommation et la revente d'électricité de l'installation de panneaux photovoltaïques situés sur la déchèterie de Thaon les Vosges.

### a) Section de fonctionnement

## Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	DEPENSES	BP 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	6 475,00 €	4 994,89 €
67	Charges exceptionnelles	1 937,91 €	1 937,91 €
022	Dépenses imprévues	570,00 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>8 982,91 €</b>	<b>6 932,80 €</b>
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>		<b>18 017,09 €</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>27 000,00 €</b>	<b>6 932,80 €</b>

Se montant à 6 932,80 €, les dépenses réelles ont été exécutées à hauteur de **77,18 %**.

Composées de l'utilisation du réseau ENEDIS (8,4 % des charges réelles), d'entretien et de maintenance (33,9 %), d'assurances (29,7%) et du transfert du déficit du budget annexe « transit » correspondant à l'activité photovoltaïque suite à la création de ce nouveau budget annexe.

## Les recettes de fonctionnement

Chapitres	RECETTES	BP 2023	CA 2023
70	Vente de produits et prestations de services	27 000,00 €	32 191,77 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>27 000,00 €</b>	<b>32 191,77 €</b>

Les recettes réelles s'élèvent à 32 191,77 €, légèrement supérieures aux recettes estimées lors de l'élaboration du budget 2023.

Composées de revente d'électricité de la centrale photovoltaïque du siège et de la refacturation au budget principal de la partie auto consommée de la déchèterie de Thaon.

### **b) Section d'investissement**

## Les dépenses d'investissement

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits employés
10	Dotations, fonds divers et réserves	428 367,89 €	428 367,89 €
16	Emprunts et dettes assimilées	18 004,00 €	18 004,00 €
23	Immobilisations en cours	17 349,20 €	15 109,19 €
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>463 721,09 €</b>	<b>461 481,08 €</b>
020	Dépenses imprévues	4 396,00 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>468 117,09 €</b>	<b>461 481,08 €</b>

Les dépenses d'investissement sont composées du transfert des éléments d'actif et de passif du budget annexe « transit » vers le budget annexe « panneaux photovoltaïques » et du remboursement de 1/25<sup>ème</sup> de l'avance remboursable effectuée sur le budget principal lors de la création de ce budget, ainsi que de l'installation de nouveaux panneaux sur la déchèterie de Thaon les Vosges.

## Les recettes d'investissement

Chapitres	RECETTES	Crédits ouverts	Titres émis
16	Autres réserves	450 100,00 €	450 100,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>450 100,00 €</b>	<b>450 100,00 €</b>
<b>023 Virement de la section d'exploitation</b>		<b>18 017,09 €</b>	
<b>TOTAL CUMULE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>468 117,09 €</b>	<b>450 100,00 €</b>

Les dépenses d'investissement sont financées par l'avance de trésorerie effectuée du budget principal vers le budget annexe « panneaux photovoltaïques » pour absorber le transfert de l'actif et du passif lors de la création de ce budget. Cette avance d'un montant de 450 100 € est remboursable sur 25 ans.

## VI. Le budget primitif 2024-Le budget principal

### a) Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du syndicat.

Les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à **28 308 907,67 €**

Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	DEPENSES	CA 2023	BUDGET 2024
011	Charges à caractère général	10 404 932,97 €	11 281 733,42 €
012	Charges de personnel	7 282 171,20 €	8 037 571,05 €
65	Autres charges de gestion courante	708 506,88 €	817 921,50 €
66	Charges financières	8 803,69 €	8 087,00 €
68	Dotations, provisions	490,00 €	2 360,00 €
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>18 404 904,74 €</b>	<b>20 147 672,97 €</b>
042	Opérations d'ordre	2 753 755,18 €	2 185 230,00 €
023	Virement à la section d'investissement		5 976 004,70 €
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 753 755,18 €</b>	<b>8 168 234,70 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>21 158 659,92 €</b>	<b>28 308 907,67 €</b>

Dans un esprit de maîtrise des charges, mais avec un effet de la hausse modérée du traitement et du tri, et surtout l'impact certain du prix des carburants et progression structurelle de la partie ressources humaines, le montant des dépenses réelles de fonctionnement sont à hauteur de 20 147 672,97 € pour 2024, soit une augmentation par rapport au réalisé 2023 de +9,5 % (+1 742 768 €).

Les dépenses réelles par habitant devraient s'élever à 130,98 € (contre 119,41 €/hab en 2023).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des salaires du personnel (40%), des frais de traitement des déchets ménagers collectés (40%), de l'entretien/maintenance/assurance/réparations de nos bâtiments et de notre parc poids lourds, de la consommation de carburant, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des frais de communication, de la cotisation versée au syndicat de traitement, des subventions versées aux habitants au titre de geste de prévention, des indemnités des élus et des intérêts des emprunts à payer.

## Les recettes de fonctionnement

Chapitres	RECETTES	CA 2023	BUDGET 2024
70	Vente produits et prestations de services	2 992 478,15 €	3 227 020 €
73	Impôts et taxes	15 053 458,00 €	15 655 000 €
74	Dotations Subventions et participations	2 772 251,17 €	2 523 360 €
013	Atténuation de charges	65 632,89 €	50 000 €
75	Autres produits de gestion	10 966,57 €	4 057,20 €
77	Produits exceptionnels	433 781,49 €	333 377,07 €
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>21 328 568,27 €</b>	<b>21 792 814,27 €</b>
042	Opérations d'ordre	488 858,67 €	102 007,31 €
<b>RECETTES D'ORDRE</b>		<b>488 858,67 €</b>	<b>102 007,31 €</b>
R002	Solde d'exécution N-1	5 755 319,07 €	6 414 086,09 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>27 572 746,01 €</b>	<b>28 308 907,67 €</b>

Prévues toujours aussi soutenues que 2023, le montant des recettes réelles de fonctionnement sont à hauteur de **21 792 814,27 €** pour 2024, soit une augmentation par rapport au réalisé 2023 de **+ 2,18 %** (+464 246 €). Elles représentent 141,59 €/habitant

Pour notre syndicat, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la redevance spéciale acquittée par les gros producteurs de déchets, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, des subventions d'éco organismes, de prestations et de ventes de matières et de produits (tels les produits de la plateforme de compostage).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

### La fiscalité :

Cette ressource est le produit des bases fiscales par les taux votés par la structure. Les bases fiscales prévisionnelles 2024 transmises par l'administration fiscale montrent une augmentation significative de 4 % par rapport à 2023.

Le produit prévisionnel moyen rapporté à l'habitant 2023 s'élèverait ainsi à 97,67 €/habitant

## **b) Section d'investissement**

Les dépenses et les recettes prévisionnelles d'investissement 2024 s'élèvent à 9 696 110,77 €.

## Les dépenses d'investissement

Chapitres	DEPENSES	BUDGET 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	149 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	210 181,39 €
204	Subventions d'équipement versées	33 951,59 €
21	Immobilisations corporelles	2 614 776,26 €
23	Immobilisations en cours	6 586 194,22 €
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>9 594 103,46 €</b>
040	Op transfert entre sections	102 007,31 €
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>102 007,31 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 696 110,77 €</b>

Les dépenses réelles d'investissement prévues pour 2024 s'élèvent à **9 594 103,46 €**, soit 62,33€ par habitant.

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Achat d'un manitou pour le drive et aménagement de véhicules 173 k€
- Installations et outillages techniques, notamment des compacteurs de déchèteries, passage en luminaires LED et le contrôle d'accès de Razimont 350 k€
- Achat de matériel et outillage de voirie : tels bacs (220 k€), points de collecte d'apport volontaires (verre, OMR et tri) pour 188 k€ et 2 compacteurs monobloc pour la déchèterie provisoire (180 k€).
- Acquisition de bâtiments mis en vente par la CAE situés aux Forges 500 k€
- Provision pour travaux et réparations pour le site des Forges 249 k€
- Maîtrise d'œuvre et travaux de réaménagement global du site de Razimont pour 6 207 k€.

## Les recettes d'investissement

Chapitres	RECETTES	BUDGET 2023 (+DM)	REALISE 2023	BUDGET 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	510 213,50 €	486 265,21 €	250 000,00 €
13	Subventions d'investissement	54 128,00 €	50 000,00 €	142 490,00 €
27	Immobilisations financières	18 004,00 €	18 004,00 €	33 004,00 €
024	Produits de cession d'immobilisations	405 000,00 €		
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>967 345,50 €</b>	<b>554 269,21 €</b>	<b>425 494,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	5 623 435,61 €		5 976 004,70 €
040	Amortissements des immobilisations	1 982 239,00 €	2 753 755,18 €	2 185 230,00 €
<b>RECETTES D'ORDRE</b>		<b>7 605 674,61 €</b>	<b>2 753 755,18 €</b>	<b>8 161 234,70 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 593 020,11 €</b>	<b>3 308 024,39 €</b>	<b>8 586 728,70 €</b>
R001	Solde d'exécution N-1	890 406,36 €	890 406,36 €	1 109 382,07 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 483 426,47 €</b>	<b>4 198 430,75 €</b>	<b>9 696 110,77 €</b>

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

➤ Virement de la section de fonctionnement	5 976 004,70 €
➤ Amortissements des immobilisations	2 185 230,00 €
➤ Report du résultat d'investissement 2023	1 109 382,07 €
➤ FCTVA	250 000,00 €
➤ Subventions d'investissements	142 490,00 €
➤ Remboursements immobilisations financières	33 004,00 €

### **c) La dette**

La dette concerne uniquement des biens du budget principal. L'encours au 1er janvier 2024 se monte à 1 545 629,24 €. Ce qui représente une dette globale de 10,04 €/habitant et une annuité 2024 de 1,01€/habitant.

## **VII. Le budget primitif 2024-budget annexe – Transit en HT**

### **a) Section de fonctionnement**

Les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 1 006 823,07 €

Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	DEPENSES	REALISE 2023	BUDGET 2024
011	Charges à caractère général	120 045,96 €	181 309,21 €
012	Charges de personnel	136 847,89 €	146 415,39 €
65	Autres charges de gestion courante	1,12 €	1 002,00 €
67	Charges exceptionnelles		1 000,00 €
022	Dépenses imprévues		20 000,00 €
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>256 894,97 €</b>	<b>349 726,61 €</b>
042	Opérations d'ordre	26 554,11 €	23 165,00 €
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>26 554,11 €</b>	<b>23 165,00 €</b>
	Virement à la section d'investissement		633 931,46 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>283 449,08 €</b>	<b>1 006 823,07 €</b>

Les dépenses réelles budgétées se montent à **349 726,61 €** et sont prévues en augmentation de 36 % par rapport au réalisé 2023. Elles représentent 2,27 € par habitant.

Composées de charges de traitements des déchets banals d'entreprises, de carburant, d'assurance, de télécommunications, d'entretien et de réparations du matériel mobilier, roulant et immobilier ainsi que des dépenses de personnel.

Le personnel représente 41,87 % des dépenses réelles de fonctionnement.

## Les recettes de fonctionnement

Chapitres	RECETTES	BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024
70	Vente de produits et prestations de services	533 080,00 €	442 122,98 €	399 820,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2,00 €	2,20 €	2,00 €
76	Produits financiers		1,00 €	
77	Produits exceptionnels	1 937,91 €	1 937,91 €	
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>535 019,91 €</b>	<b>444 064,09 €</b>	<b>399 822,00 €</b>
042	Amortissements	11 788,00 €	11 787,73 €	11 788,00 €
<b>RECETTES D'ORDRE</b>		<b>11 788,00 €</b>	<b>11 787,73 €</b>	<b>11 788,00 €</b>
R002	Solde d'exécution N-1	422 810,33 €	422 810,33 €	595 213,07 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>969 618,24 €</b>	<b>878 662,15 €</b>	<b>1 006 823,07 €</b>

Les recettes réelles de fonctionnement sont budgétées pour un montant de 399 822 €, soit une diminution de – 10 % par rapport aux recettes réelles 2023.  
Ces recettes représentent 2,60 € par habitant.

Composées de l'utilisation du transit, compétence d'EVODIA (76%) et de la rémunération des apports professionnels (24%).

### **b) Section d'investissement**

## Les dépenses d'investissement

Chapitres	DEPENSES	BUDGET 2024
21	Immobilisations corporelles	790,00 €
23	Immobilisations en cours	1 099 323,93 €
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>1 100 113,93 €</b>
040	Opérations d'ordre	11 788,00 €
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>11 788,00 €</b>
020	Dépenses imprévues	10 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 121 901,93 €</b>

Les dépenses et les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 1 121 901,93 €.

Dépenses d'investissement prévisionnelles :

- Travaux dans le cadre du réaménagement de la partie transit de Razimont
- Matériel informatique

## Les recettes d'investissement

Chapitres	RECETTES	BUDGET 2024
13	Subventions d'équipement	37 330,00 €
040	Amortissements des immobilisations	23 165,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>60 495,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	633 931,46 €
R001	Résultat antérieur reporté	427 475,47 €
<b>TOTAL CUMULE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 121 901,93 €</b>

## VIII. Le budget primitif 2024-budget annexe – Panneaux photovoltaïques en HT

### a) Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 39 877,89 €

Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	DEPENSES	REALISE 2023	BUDGET 2024
011	Charges à caractère général	4 994,89 €	5 685,00 €
65	Autres charges de gestion courante		2,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 937,91 €	
022	Dépenses imprévues		850,00 €
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>6 932,80 €</b>	<b>6 537,00 €</b>
042	Opérations d'ordre		19 048,00 €
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>			<b>19 048,00 €</b>
	Virement à la section d'investissement		14 292,89 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 932,80 €</b>	<b>39 877,89 €</b>

Les dépenses réelles budgétées se montent à **6 537 €** et sont prévues en diminution de - 5,7% par rapport au réalisé 2023.

Composées de l'accès au réseau ENEDIS, de l'entretien et de la maintenance des panneaux photovoltaïques et des assurances.

Les recettes de fonctionnement

Chapitres	RECETTES	REALISE 2023	BUDGET 2024
70	Vente de produits et prestations de services	32 191,77 €	26 000,00 €
R002	Solde d'exécution N-1		13 877,89 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>32 191,77 €</b>	<b>39 877,89 €</b>

Les recettes réelles de fonctionnement sont budgétées pour un montant de 26 000 €, soit une diminution de - 3,7 % par rapport aux recettes réelles 2023.

Composées de la revente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques.



## **b) Section d'investissement**

### Les dépenses d'investissement

Chapitres	DEPENSES	BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	428 367,89 €	428 367,89 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	18 004,00 €	18 004,00 €	18 004,00 €
23	Immobilisations en cours	17 349,20 €	15 109,19 €	14 036,89 €
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>463 721,09 €</b>	<b>461 481,08 €</b>	<b>32 040,89 €</b>
020	Dépenses imprévues	4 396,00 €		1 300,00 €
R001	Déficit antérieur reporté			11 381,08 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>468 117,09 €</b>	<b>461 481,08 €</b>	<b>44 721,97 €</b>

Les dépenses et les recettes prévisionnelles d'investissement 2024 s'élèvent à 44 721,97 €.

Dépenses d'investissement prévisionnelles :

- Remboursement de l'avance remboursable vers le budget principal
- Provision pour une prochaine installation de panneaux photovoltaïques

### Les recettes d'investissement

Chapitres	RECETTES	BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves			11 381,08 €
16	Emprunts et dettes assimilées	450 100 €	450 100 €	
040	Amortissements des immobilisations			19 048,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>450 100 €</b>	<b>450 100 €</b>	<b>30 429,08 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	18 017,09 €		14 292,89 €
<b>TOTAL CUMULE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>468 117,09 €</b>	<b>450 100 €</b>	<b>44 721,97 €</b>

Les dépenses d'investissement sont financées par l'épargne, le résultat antérieur ainsi que les amortissements.

## **IX. Le budget primitif 2024-budget annexe – Redevance incitative en TTC**

### **a) Section de fonctionnement**

Les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 1 288 095,58 €

## Les dépenses de fonctionnement

---

Chapitres	DEPENSES	BUDGET 2024
011	Charges à caractère général	793 521,88 €
012	Charges de personnel	335 263,00 €
65	Autres charges de gestion courante	54 920,00 €
66	Charges financières	6 265,70 €
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>1 189 970,58 €</b>
042	Opérations d'ordre	98 125,00 €
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>98 125,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 288 095,58 €</b>

Les charges à caractère général sont composées notamment :

- Carburant
- Télécommunication
- Matières et fournitures
- Traitement des déchets (75 % des charges générales)
- Assurances statutaire, mobilière, véhicules et immobilière
- Entretien et réparations matériel roulant, biens mobiliers et immobiliers.
- Fournitures non stockées (eau, énergie)

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des salaires du personnel (28 %), des frais de traitement des déchets ménagers collectés (50%), de l'entretien/maintenance/assurance/réparations de nos bâtiments et de notre parc poids lourds, de la consommation de carburant, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des frais de communication, de la cotisation versée au syndicat de traitement, des subventions versées aux habitants au titre de geste de prévention, des indemnités des élus et des intérêts des emprunts à payer.

## Les recettes de fonctionnement

---

Chapitres	RECETTES	BUDGET 2024
70	Vente de produits et prestations de services	125 069 €
74	Dotations et participations	1 075 799 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 200 868 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>20 000 €</b>
<b>R002 SOLDE D'EXECUTION N-1</b>		<b>67 227,58 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 288 095,58 €</b>

Les recettes réelles de fonctionnement sont budgétées pour un montant de 1 200 868 €

Les ventes de produits et matières sont composées :

- Vente de matières (ferraille, tri, bois, batteries, huiles...)
- Vente de composteurs
- Apports SOVODEB

Les dotations, soutiens et participations contiennent :

- Soutiens filière du tri
- Soutiens des filières Ecomobilier, D3E (déchets d'équipement électriques et électroniques) et Eco DDS
- Soutien COREPILE (piles)

La contribution « Redevance Incitative » est la principale ressource de ce budget 865 k€.

## **b) Section d'investissement**

---

Les dépenses d'investissement

---

Chapitres	DEPENSES	BUDGET 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	56 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	299 449,59 €
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>356 249,59 €</b>
040	Opérations d'ordre	20 000,00 €
	<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>20 000,00 €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>376 249,59 €</b>

Les dépenses et les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 376 249,59 €.

Dépenses d'investissement prévisionnelles :

- Acquisition de 100 bacs 770 litres
- Mise en place de 6 sites de compostage collectifs
- Provision pour un futur achat de camion
- Téléphonie BEOM
- Création de vestiaires

Les recettes d'investissement

---

Chapitres	RECETTES	BUDGET 2024
040	Amortissements de immobilisations	98 125,00 €
	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>98 125,00 €</b>
R001	Résultat d'investissement reporté	278 124,59 €
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>376 249,59 €</b>

Les dépenses d'investissement sont financées par le résultat antérieur ainsi que par les amortissements.